

Politique des activités internationales

Juin 2015

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE		3
ARTICLE 1	DEFINITIONS	4
ARTICLE 2	PRINCIPES ET VALEURS	4
ARTICLE 3	FORCES ET ATOUTS DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES	5
ARTICLE 4	OBJECTIFS	6
ARTICLE 5	AXES D'INTERVENTION	7
ARTICLE 6	MOYENS D'ACTION	8
ARTICLE 7	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	8
ARTICLE 8	ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR	9

Préambule

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles est fier de mettre de l'avant sa **Politique des activités internationales**. Cette politique prend appui sur les recommandations d'un comité composé de membres de chacun des campus et de l'ensemble des personnes impliquées dans l'un ou l'autre des volets touchant aux activités internationales.

Le soutien des communautés locales et le dynamisme des diverses personnes ayant contribué individuellement ou collectivement en investissant temps et énergie au fil des dernières années afin d'offrir à la population étudiante une formation ouverte sur le monde, demeurent le point de départ de cette politique.

Actuellement, l'intérêt croissant des étudiants et des membres du personnel pour les questions internationales se traduit par la réalisation de nombreux projets permettant des contacts et des échanges variés avec d'autres peuples, d'autres cultures, d'autres modes de vie. La présence de plus en plus importante d'étudiants internationaux accentue aussi cette volonté de rencontre avec l'autre.

Les fondements de cette politique se retrouvent dans la planification stratégique 2011-2016 du Cégep et ils touchent particulièrement les deux premiers enjeux qui concernant les étudiants internationaux et les projets de mobilité internationale enseignante et étudiante.

Par cette politique, le Cégep de la Gaspésie et des Îles confirme sa volonté d'adopter des orientations stratégiques concertées en matière d'activités internationales. La politique encourage également l'ensemble des membres du personnel à s'y investir et à mettre en valeur leurs compétences sur la scène internationale.

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles propose également l'intégration de la dimension internationale dans le plus grand nombre de programmes, en valorisant les activités de mobilité étudiante et enseignante, en favorisant l'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux et en poursuivant l'exportation de son expertise à l'étranger.

L'application de la politique repose sur une approche concertée et une responsabilité partagée. La situation particulière du Cégep implique également de répartir adéquatement ces responsabilités dans les divers campus. En retour, une mise en commun des partenaires, des initiatives et savoir-faire développés dans les divers campus est essentielle pour maximiser l'utilisation des ressources et leurs retombées.

La finalité de la présente politique est de permettre l'ouverture de notre institution sur le monde et de former des citoyens capables d'évoluer de manière responsable dans un marché du travail et un monde globalisés. Elle précise les définitions, les principes et les valeurs, les forces et les atouts du Cégep de la Gaspésie et des Îles ; elle détermine les objectifs, les axes d'intervention, les orientations et les rôles et responsabilités de chaque direction.

ARTICLE 1 DÉFINITIONS¹

Coopération internationale et exportation de savoir-faire : Toute activité d'exportation de services éducatifs, incluant l'appui institutionnel et le développement des capacités.

Étudiants internationaux : Étudiants munis d'un permis d'études inscrits à temps plein.

Étudiants issus de l'immigration : Immigrants (résidents permanents ou citoyens canadiens) de première génération (nés à l'étranger).

Internationalisation: « Le processus d'intégration d'une dimension internationale, interculturelle et mondiale dans l'objet, les fonctions (enseignement, recherche et service) et la fourniture de services d'enseignement supérieur »².

Mobilité étudiante: Échanges et stages de toute nature qui s'inscrivent dans le parcours scolaire, crédités ou non. Il existe différentes formules de stages internationaux dont des stages professionnels en milieu de travail, des séjours d'étude dans un établissement partenaire, des stages d'observation et de sensibilisation, des stages de solidarité ou de coopération internationale, des séjours linguistiques, des séjours axés sur des activités culturelles.

Mobilité enseignante : Occasions de perfectionnement, d'enseignement ou de recherche à l'étranger offertes aux enseignants dans des établissements scolaires offrant un niveau d'enseignement au moins équivalent à celui des cégeps.

ARTICLE 2 PRINCIPES ET VALEURS

La Politique des activités internationales :

- découle du projet éducatif, qui stipule que le Cégep de la Gaspésie et des Îles souhaite le développement intégral de l'étudiant en lui permettant d'acquérir non seulement des connaissances et des habiletés professionnelles, mais aussi de se développer comme individu capable de participer activement à la vie en société et de se réaliser pleinement, soit comme citoyen, travailleur ou autrement;
- se fonde sur la vision du Cégep de la Gaspésie et des Îles, telle qu'exprimée dans les orientations stratégiques 2011-2016, qui accordent une grande place aux activités internationales comme élément de développement de l'institution;
- ➤ interpelle une intervention avec l'ensemble des directions et services, les départements, les membres du personnel et les étudiants. Selon leur champ d'expertise ou leurs fonctions, les personnes peuvent assumer différents rôles : initiateur, facilitateur, gestionnaire de projet, accompagnateur, participant;

¹ Selon les définitions de Cégep International et du MESRST

² Définition de Knight 2007, reprise en 2010 par l'Association internationale des universités et citée par le Conseil supérieur de l'éducation dans *Un monde de possibilités : l'internationalisation es formations collégiales*, 2013, p. 6

- s'inscrit dans une perspective qui valorise la citoyenneté responsable, le développement durable et la justice sociale;
- souscrit entièrement au fait que la participation et la réalisation de tout projet et de toute activité sur le plan international doivent se faire dans le plus grand respect des personnes, des institutions et des organismes avec lesquels le Cégep établit des partenariats, y compris leur culture, leurs valeurs, leurs traditions ainsi que l'intégration optimale des femmes aux projets (élaboration, réalisation et gestion). Le Cégep favorise l'établissement de liens durables avec les partenaires;
- soutient les initiatives existantes, encourage la créativité en matière de formation internationale et suscite la participation tout en respectant les capacités de l'institution;
- doit être partagée par toute la communauté collégiale et s'applique à tous les axes d'intervention des activités internationales du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

ARTICLE 3 FORCES ET ATOUTS DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles est un lieu de formation grandeur nature. Situé dans une région aux multiples attraits, entre mer et montagnes, il permet aux étudiants et au personnel d'évoluer dans un milieu de vie sain. Le Cégep de la Gaspésie et des Îles a développé des créneaux d'excellence qui en font un lieu de formation unique dans des secteurs comme les pêches, l'éolien, le développement durable et l'écotourisme.

Ce Cégep aux dimensions humaines et implanté dans les communautés locales de chacun des campus est un réel outil de développement local et régional. C'est un Cégep comprenant un secteur francophone et un secteur anglophone, ce qui donne l'opportunité aux étudiants de suivre leur programme en français, en anglais ou encore en immersion. Avec ses quatre campus (incluant son école nationale) et son centre de formation continue, Groupe Collégia, il permet de répondre aux besoins de formation partout sur le territoire. Ses centres collégiaux de transfert et de technologie (CCTT) reconnus dans le domaine du développement durable (CIRADD-CCTT en pratiques sociales novatrices), de l'éolien (TechnoCentre éolien-CCTT en énergie éolienne) et des sciences de la mer (MERINOV-CCTT des pêches) permettent d'accentuer l'échange d'expertise dans ces domaines par le biais de contributions de professeurs-chercheurs, de chercheurs étrangers et de stages étudiants. De plus, le Cégep a tissé au fil des ans de multiples liens avec le milieu. Ces relations avec les différents acteurs de la communauté sont un atout important pour le Cégep et la région. Il en ressort une plus grande expertise offerte à travers les différents projets.

Le campus de Gaspé possède également une cellule interculturelle, lieu de rencontre pour les étudiants internationaux, leur permettant à la fois une meilleure intégration à la culture québécoise et un partage de leur propre culture à toute la communauté du campus. Quant au Campus de Carleton-sur-Mer, il est devenu un Centre UNEVOC en septembre 2004. Ce dernier a reçu en janvier 2008, un «Unevoc Centre Award» pour l'ensemble du travail accompli en matière de formation. Le Centre international UNESCO-UNEVOC est un élément pivot du programme international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation technique et professionnelle. Il oeuvre par ailleurs à l'appui du mandat de l'UNESCO pour l'Éducation pour

tous et l'Éducation pour le développement durable.

Le Campus des Iles-de-la-Madeleine a mis sur pied l'organisme « Amarres et Voilures » dont l'un des mandats est d'organiser et d'encadrer les projets de mobilité étudiante. Le campus des Îles est reconnu pour son souci du respect de l'environnement. Il s'est aussi vu décerner de nombreux prix régionaux et nationaux pour l'excellence de la gestion de ses matières résiduelles et d'autres questions liées au développement durable de l'institution.

C'est aussi à partir de 1980 que le cégep a développé, par l'entremise de son école nationale, ses activités de coopération internationale. À partir de 2001, le collège confiait au Groupe Collégia, la responsabilité du développement, du démarchage et de la gestion des activités de service d'expertises internationales.

ARTICLE 4 OBJECTIFS

Les principaux objectifs poursuivis par l'adoption de la **Politique des activités internationales** sont les suivants :

- mettre en place un programme cohérent d'activités internationales propre au Cégep de la Gaspésie et des Îles en priorisant des actions stratégiques;
- développer un cadre administratif approprié et une gestion efficace et efficiente déterminant la responsabilité légale du Cégep dans la réalisation des activités à l'échelle internationale;
- soutenir les étudiants, le personnel enseignant, les départements et les autres membres du personnel dans la préparation de projets;
- faciliter et encadrer adéquatement la tenue d'activités de mobilité étudiante et enseignante;
- renforcer les compétences des membres du personnel et valoriser la participation individuelle et collective aux divers projets à caractère multiculturel et international du Cégep;
- assurer l'équité dans la répartition des ressources affectées aux projets internationaux par la coordination des initiatives et l'appui à leur réalisation;
- > contribuer à former des étudiants ouverts sur le monde et renforcer leurs compétences linguistiques, interculturelles et personnelles;
- > appuyer les activités favorisant la mission, la vision et les valeurs du Cégep tout en favorisant son rayonnement dans la communauté et auprès des partenaires;
- viser la rentabilité financière des activités d'exportation du savoir-faire et de coopération internationale.

ARTICLE 5 AXES D'INTERVENTION

Dans le cadre de la présente politique, le Cégep de la Gaspésie et des Îles privilégie les axes d'intervention suivants :

> Le recrutement et l'accueil d'étudiants internationaux :

La mise en place d'un système d'accueil des étudiants venus d'ailleurs et la valorisation de la diversité par des activités d'animation interculturelles contribuent à l'effort de recrutement d'immigrants sur le territoire. L'apport des immigrants dans la région est non négligeable en termes de mise en valeur de la diversité et de développement de la main-d'œuvre qualifiée. De plus, en complémentarité avec les instances régionales, le recrutement d'étudiants internationaux nous permet de faire face à certains défis démographiques en contribuant à augmenter le nombre d'étudiants dans certains programmes techniques.

> La mobilité étudiante et enseignante;

La mobilité étudiante joue un rôle éducatif sur le développement personnel et social et donne une valeur ajoutée au diplôme. Pour les enseignants, la mobilité constitue une occasion riche de perfectionnement par l'échange d'expertise et accentue la motivation au travail. Ainsi, le Cégep favorise les séjours et les stages internationaux, en collaboration avec des partenaires choisis selon les opportunités. Le Cégep favorise aussi la mobilité au sein de partenariats développés par le biais de l'exportation du savoir-faire et de la coopération internationale. La mobilité doit résulter d'objectifs pédagogiques bien déterminés par les enseignants ou les départements en ce qui concerne les projets de mobilité étudiante. Elle doit faire partie intégrante du parcours de formation et les activités créditées sont encouragées. Elle peut aussi, dans certains cas, permettre de possibles collaborations en recherche avec les CCTT. La mobilité s'inscrit parfois dans un échange bilatéral et implique donc également l'accueil d'enseignants ou d'étudiants étrangers, soit au sein des cours, ou en entreprise.

> L'exportation du savoir-faire et la coopération internationale :

Le Cégep est actif dans le domaine de l'exportation du savoir-faire et de la coopération internationale en matière de formation, de gestion de projet, de transfert technologique et de recherche. Ce secteur permet d'amorcer la prospection, la mise en œuvre et la réalisation de projets avec l'étranger en lien avec notre mission et nos expertises. La gestion de projet et l'exportation de nos compétences favorisent la création d'activités autofinancées, génératrices de retombées pédagogiques et financières. Cela amène en plus un renforcement des compétences et de l'expertise du Cégep. Les projets d'exportation du savoir-faire contribuent à l'intégration de la dimension internationale dans le Cégep et permettent aux membres du personnel de vivre une expérience de travail qui a des retombées bénéfiques sur leurs collègues et leurs étudiants. Elle s'accompagne parfois de projets de mobilité étudiante qui ont des retombées pédagogiques au sein de certaines disciplines ou programmes.

> L'intégration de la dimension internationale et interculturelle dans les programmes d'études et les activités étudiantes :

Le Cégep encourage et soutient l'intégration de la dimension internationale et interculturelle dans les programmes d'études et les activités étudiantes. Cette intégration permettra aux étudiants de mieux se préparer à interagir dans un monde globalisé. Elle peut se faire par exemple par l'ajout d'éléments de contenu de cours à caractère international, les stages d'études et/ou de sensibilisation à l'étranger, l'apprentissage de langues étrangères ou encore l'animation interculturelle dans le Cégep.

ARTICLE 6 ORIENTATIONS

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles souhaite assurer une coordination institutionnelle axée sur une vision intégrée, permettant d'établir des liens durables avec les partenaires. Les programmes de financement étant parfois limités, le cégep entend assurer une juste répartition et un niveau de qualité approprié des projets soumis. L'harmonisation de certaines pratiques relatives à la santé et à la sécurité, l'équité des pratiques et mesures entourant ces projets, de même que le support adéquat au montage et au suivi des divers projets et des programmes de financement, apparaissent fondamentaux. Les orientations prioritaires sont:

- D'assurer, de façon efficace et efficiente, la planification, la réalisation et le suivi des projets et des activités à caractère international afin d'en favoriser l'enracinement, d'en contrôler la qualité, d'en permettre des retombées à l'enseignement et de veiller à leur rayonnement, en dégageant, dans chacun des campus, les ressources humaines, matérielles et financières appropriées;
- ➤ De conclure des ententes de partenariat avec des organismes et des établissements d'enseignement à l'étranger, pour favoriser des échanges d'étudiants et de membres du personnel;
- ➤ De miser sur l'implication de partenaires à l'étranger pour mettre en place des mesures d'accueil et d'encadrement propices à la réussite des projets internationaux;
- ➤ De maintenir l'adhésion du Cégep aux organismes québécois et canadiens œuvrant dans le domaine de l'internationalisation de la formation et de collaborer aux diverses activités susceptibles de consolider son intervention;
- D'assumer la responsabilité légale et corporative de toute activité et de tout projet conduit et approuvé par lui;
- ➤ De travailler de concert avec les divers programmes et personnels du collège afin de définir un cadre conceptuel partagé par toute la communauté collégiale en matière d'internationalisation, de même qu'un profil de l'étudiant international.

Les activités et les projets doivent viser l'autofinancement, en faisant appel à des organismes extérieurs et à des activités de collecte de fonds. Les activités et les projets pourront aussi bénéficier de support financier direct, et ce, compte tenu des ressources disponibles au Cégep.

ARTICLE 7 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La Direction générale du Cégep est responsable du dossier des activités internationales, de l'application de la politique et de la signature d'ententes de partenariat.

Groupe Collegia est maitre d'oeuvre de l'axe sur l'exportation de savoir-faire et la coopération internationale. Dans la mesure du possible, Groupe Collegia favorise les ponts entre les projets de coopération internationale et d'exportation du savoir-faire, et le service de mobilité.

La Direction des études est responsable de favoriser l'intégration des dimensions internationale et interculturelle dans la vie étudiante et d'inciter les départements, dans leur révision de programme, à ajouter des éléments d'internationalisation.

Quant au recrutement, à l'accueil d'étudiants internationaux ainsi qu'à la mobilité étudiante et enseignante identifiés à l'article 5, la mise en œuvre de la présente politique relève de la responsabilité partagée de différentes instances concernées du Cégep, selon le mandat spécifique de chacune.

ARTICLE 8 MISE EN OEUVRE

La politique des activités internationales s'applique à tous les membres du personnel et les étudiants qui sont impliqués dans les activités internationales du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Un encadrement institutionnel sera mis en place par le biais d'une structure souple prenant la forme d'un comité international représentatif de tous les campus impliqués dans ces activités. Le comité sera associé à la planification stratégique et responsable de la sélection et de l'évaluation des projets de mobilité, selon les besoins. Il fera des recommandations à la direction générale sur tout sujet permettant d'assurer la mise en œuvre harmonieuse de la politique des activités internationales.

Dans la mesure du possible, les compétences développées par le personnel directement associé à la mise en oeuvre de la présente politique devront en faire bénéficier toute l'institution.

ARTICLE 9 ADOPTION ET ENTREE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration.

Avec l'approbation de la présente **Politique**, le Cégep de la Gaspésie et des Îles espère consolider les activités existantes et encourager les nouvelles initiatives à caractère international.

La présente politique pourra être révisée périodiquement selon les commentaires reçus des différentes instances.